

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU VANUATU
Autorité de Régulation
des Services Publics
Ministère des Finances et de la Gestion Economique

BP 9093
Port-Vila VANUATU

Téléphone : (678) 29795 / 23335 / 23521
Télécopie : (678) 27426
office@ura.gov.vu



GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF VANUATU
Utilities Regulatory Authority
Ministry of Finance and Economic Management

PMB 9093
Port Vila VANUATU

Phone: (678) 29795 / 23335 / 23521
Fax: (678) 27426
Twitter: @URAvanuatu

Article : le 31 mai 2012

L'URA lance son Programme d'éducation publique

Depuis début avril, lorsque l'Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu (URA) a lancé un appelé aux collectivités locales pour qu'elles nous invitent à parler des services d'eau et d'électricité, le personnel de l'URA a fait trois présentations à Port Vila.

Ces présentations font partie du Programme d'éducation publique (PEP) qui vise à éduquer et informer le public et les consommateurs sur une gamme de questions liées aux services d'approvisionnement en eau et en électricité au Vanuatu.

Le programme permet aussi aux gens de nous poser des questions et d'en apprendre davantage sur le travail de l'Autorité. Toutes les présentations et la discussion qui suit se font en bichlamar.

Peu de temps après que notre invitation a été publiée dans le journal, le personnel de VIPA, Irririki Resort et Youth Challenge International nous ont invités à parler à leur groupe. Les trois sessions ont eu lieu en avril et mai 2012 dans leur bureau.

Le thème de ces sessions était la facture mensuelle d'électricité, et les présentateurs se sont concentrés sur les questions connexes telles que le cycle de facturation et le tarif. D'autres thèmes seront présentés dans le futur, selon les réponses des participants dans le formulaire d'évaluation qu'ils ont rempli à la fin de chaque session.

Les sessions se sont révélées être une excellente occasion de partager les connaissances de l'Autorité, mais la discussion avec les participants nous a aussi beaucoup appris.

Malgré le fait que les Vanuatais consomment de l'électricité et paient leurs factures depuis de nombreuses années, l'Autorité a découvert que de nombreux consommateurs ne savaient pas ce qu'ils payaient.

Certains participants n'avaient jamais vu de facture d'électricité parce qu'ils partagent un compteur et paient une redevance mensuelle fixe à leur propriétaire.

Les présentateurs ont rappelé aux participants que plus ils consomment d'électricité, plus leur facture d'électricité est élevée. Chaque fois que vous allumez une lumière, que vous utilisez un appareil ou que vous rechargez votre téléphone portable, vous consommez de l'électricité que vous devrez payer à la fin du mois.

Les consommateurs peuvent gérer leurs coûts d'électricité en surveillant leur consommation grâce au compteur. En identifiant leur consommation d'énergie mensuelle sur leur facture d'électricité et en notant leur consommation quotidienne sur leur compteur, les consommateurs peuvent mieux comprendre comment et

combien d'électricité ils utilisent. Ils peuvent alors contrôler leur consommation d'électricité et leur facture mensuelle.

Comme nous l'avions prévu, la question du coût élevé de l'électricité au Vanuatu a été soulevée plusieurs fois. Les présentateurs ont expliqué aux participants que l'Autorité a la responsabilité d'établir le prix maximum.

Lorsqu'elle fixe le prix maximum de l'électricité, l'Autorité veille à ce que le prix soit abordable pour les consommateurs, mais à un niveau tel que les services publics peuvent continuer à opérer. Elle doit aussi prendre en considération les lois du pays et la stratégie du Gouvernement du Vanuatu dans le secteur de l'énergie.

Nous avons également souligné que la plus grande partie de l'électricité au Vanuatu est générée par le diesel. Le diesel contribue à plus de 50% du coût global de production de l'électricité. Par conséquent, le prix de l'électricité dépend principalement du prix du diesel sur le marché mondial, sur lequel nous n'avons aucun contrôle.

A la fin de chaque présentation, nous avons parlé du processus de résolution des plaintes des consommateurs qui est actuellement utilisé par l'Autorité.

Certains participants nous ont approchés par la suite avec des questions spécifiques liées à leur compte d'électricité. Nous étions heureux de les aider et de les guider vers la résolution de leurs problèmes avec les services publics.

L'Autorité espère organiser d'autres sessions du PEP à Port-Vila, Luganville, Mallicolo et Tanna. Les communautés et les groupes intéressés peuvent contacter l'URA au (678) 23 335, par courriel à rmarum@ura.gov.vu, ou en personne au bureau de l'Autorité de régulation des services publics au rez-de-chaussée du bâtiment VNPF à Port-Vila.

**Ecrit par Romney Marum
Chargé de projet à l'URA**

###

À propos de l'Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu

L'Autorité a été créée en vertu de la *Loi N°11 de 2007 relative à l'Autorité de Régulation des Services Publics*. Elle est indépendante du Gouvernement et son objectif principal est d'assurer que les services en eau et électricité soient sûrs, fiables et abordables ; ainsi que de protéger les intérêts à long terme des consommateurs du Vanuatu. Dans le secteur de l'électricité, l'Autorité surveille les concessions exploitées par UNELCO sur les îles d'Efate, Mallicolo et Tanna, et par Vanuatu Utilities and Infrastructure Ltd (VUI) à Luganville, sur l'île d'Espiritu Santo. En outre, l'Autorité gère les plaintes des consommateurs et conseille le Gouvernement sur les questions liées à l'eau et l'électricité. Elle renégocie également les tarifs en vertu des règles des Accords de concessions et de législations pertinentes.

Coordonnées

Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu

Courriel : office@ura.gov.vu | Téléphone : (678) 23335

Adresse postale : BP 9093 Port Vila VANUATU

Adresse : bâtiment de la Caisse nationale de prévoyance de Vanuatu, rez-de-chaussée

Site Internet : www.URA.gov.vu | Twitter : @URAvanuatu